

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 4 juin 1937 Occupation de terrains.

n° 4

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 juin 1937

Numéro JO

n° 487 du 30/06/1937

Date du numéro

30 juin 1937

TEXTE INTÉGRAL

4 juin 1937, M. le Consul royal d'Italie. est autorisé par mesure exceptionnelle à occuper, à titre essentiellement précaire et révoquant, les lots n° 267, 268, 272 et 273 du plateau du Serpent. Ce terrain qui affecte la forme d'un quadrilatère d'environ 75 mètres de côté sera délimité sur place par le Service des travaux publics. 4 juin 1937. l'arrêté du 11 mars 1937 autorisant l'Association générale italienne des pétroles à occuper un terrain de 10.000 mètres carrés, à l'est de la route d'Ambouli, est rapporté purement (4 simplement. 4 juin 1937. l'arrêté du 17 février 1937 autorisant le cheikh Omar El Azahri à occuper un terrain du domaine privé, est rapporté purement et simplement.. 9 juin 1937, le sieur Ahmed Mohamed Ali Houry est autorisé à occuper. pour une durée d'un an, à compter du 15 juin 1937, un terrain d'une superficie de 139 mètres carrés, situé à Djibouti, sur une zone non encore allouée du quartier de l'ancien abattoir. 10 juin 1937, le sieur Abdallah Houssein Ali Noor est autorisé, sous réserve des droits des tiers, à occuper à titre précaire et révoquant un terrain domanial non loti d'une superficie de 1.250 mètres carrés. sis à l'est et en bordure des terrains accordés à Othman Ahmed Farah et Ahmed Mohamed Cassim, par arrêté du 10 mai 1937 et dont les limites seront déterminées sur place par le Service des travaux publics. 19 juin 1937. la Société italo-française pour le commerce du sel est autorisée à acquérir du sieur Kevork Mouradian ses droits de concession provisoire sur le lot n° 12 du quartier de Boulaos.